

Politique en matière d'investissement durable

Date de création: Décembre 2014

Dernière modification: Décembre 2025

Table des matières

1.	Objectif	3
2.	Principes	4
3.	Politique	5
4.	Gouvernance, rôles et responsabilités	5
6.	Modifications et révisions	6

1. Objectif

La présente Politique en matière d'investissement durable énonce les principes qui sous-tendent l'engagement d'Addenda Capital à agir comme chef de file de l'investissement durable au Canada et fournit un cadre de travail pour la mise en œuvre de cet engagement. Grâce à l'application de cette politique, Addenda Capital entreprendra un processus interactif avec ses clients, employés, actionnaires et autres parties prenantes¹ afin d'optimiser davantage les rendements des placements à long terme de ses clients.

Définitions

Nous définissons l'« investissement durable » comme une approche d'investissement qui tient compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les activités d'investissement et d'intendance pour améliorer le rendement des placements à long terme pour nos clients². Selon Addenda, l'investissement durable comprend également la création de produits et de solutions de placement novateurs liés à l'impact, aux changements climatiques et aux Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), qui, combinés à nos activités d'intendance, visent à produire des résultats à la fois financiers et positifs en matière de durabilité. Selon la définition du CFA Institute, « l'intégration ESG » désigne l'intégration des facteurs ESG dans un processus d'investissement, en partant du principe que ces facteurs peuvent avoir une incidence sur le risque et le rendement des investissements et qu'ils ne sont pas pleinement pris en compte dans les cours des actifs. Cette approche consiste à rechercher des informations ESG, à évaluer leur importance relative et à intégrer les informations jugées importantes dans l'analyse et les décisions d'investissement. Elle peut mener à une meilleure compréhension des risques et des occasions. La mise en œuvre de cette analyse peut varier selon l'importance relative de la question, la catégorie d'actifs, la qualité de l'information et le processus de placement, et peut mener à éviter, sous-pondérer ou surpondérer un placement, ou à effectuer davantage de recherches ou à dialoguer avec la société ou l'émetteur.³ L'« intendance » est une composante essentielle de nos efforts visant à améliorer le rendement des placements à long terme et les résultats positifs en matière de durabilité pour nos clients. Nous la définissons comme la communication avec des autorités publiques et des organismes de normalisation en vue de promouvoir des marchés financiers durables, ainsi que l'engagement auprès des sociétés en portefeuille et l'exercice des droits de vote par procuration. Ces efforts sont intégrés aux activités afin de promouvoir la durabilité de l'économie, de la société et du rendement des placements. Nos efforts d'intendance sont soit directement effectués auprès de l'entité cible, soit en collaboration avec les initiatives d'investisseurs et d'autres parties prenantes, surtout lorsqu'il s'agit de la façon la plus efficace de tenir compte de notre point de vue, et que nous pouvons apporter des changements positifs.

Nous définissons l'« impact » comme une approche de placement qui cherche intentionnellement à créer à la fois des rendements financiers intéressants et des résultats sociaux ou environnementaux positifs mesurables. Les critères et l'approche d'impact d'Addenda reposent sur un cadre et un processus exclusif qui s'appuient sur des principes et des lignes directrices reconnus à l'échelle mondiale.

¹ Décideurs politiques, régulateurs, organismes de normalisation, universités, instituts de recherche, organisations à but non lucratif et organisations industrielles

² D'autres peuvent utiliser les termes « investissement responsable » ou « investissement ESG ». Notre approche et nos solutions d'investissement s'alignent sur les définitions du CFA Institute, de la Global Sustainable Investment Alliance et des Principes pour l'investissement responsable (PRI) qui peuvent être consultées ici (en anglais seulement) :

<https://rpc.cfainstitute.org/research/reports/2023/definitions-for-responsible-investment-approaches>

³ Voir le lien *CFA Institute* ci-dessus

2. Principes

La raison d'être, la vision et les valeurs d'Addenda sont conformes à ceux de notre société mère, Co-operators, qui met l'accent sur la sécurité financière des Canadiens tout en étant un catalyseur pour une société résiliente et durable⁴.

Nous sommes attachés à nos racines coopératives canadiennes, ce qui comprend la diversité des langues, des peuples, des collectivités et des voix. Nous reconnaissons que la réussite économique se poursuit à l'intérieur des limites planétaires, où le climat, la biodiversité et les systèmes naturels sont stables et résilients. Addenda souhaite approfondir sa compréhension de ces interdépendances et améliorer ses processus de recherche et de prise de décision au fil du temps.

Lorsqu'on fait appel à nous, nous sommes prêts à collaborer avec nos clients pour leur proposer des solutions d'investissement novatrices et durables qui contribuent à bâtir un monde meilleur, plus sain et plus prospère, pour les générations actuelles et à venir. Les principes suivants guident donc l'approche d'Addenda Capital en matière d'investissement durable :

- De bonnes politiques, pratiques et performances en matière d'investissement durable nous aideront à nous acquitter de notre obligation de protéger et de rehausser la valeur à long terme des placements pour nos clients.
- Notre approche s'appuie sur des données scientifiques et des pratiques exemplaires mondiales en matière de gouvernance, de changements climatiques, de biodiversité et de gestion du capital naturel. Conformément aux meilleures données scientifiques et à notre intention de demeurer à l'avant-garde des normes internationales et des exigences réglementaires liées aux changements climatiques, nous reconnaissons qu'il est urgent d'accélérer la transition vers la carboneutralité à l'échelle mondiale.
- Notre approche consiste notamment à approfondir notre compréhension des principes des Nations Unies relatifs aux droits de la personne⁵ et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones⁶. Nous nous engageons également à mieux connaître les priorités, les intérêts et les préoccupations des peuples autochtones, ainsi que les principes de vérité et de réconciliation⁷.
- Nous nous engageons auprès de nos clients, ce qui signifie que nous travaillons en partenariat avec ceux qui ont des objectifs financiers et de durabilité. Cela comprend l'offre de stratégies de placement novatrices qui procurent des rendements de marché, ainsi que l'harmonisation avec les ODD des Nations Unies, l'impact ou la transition climatique, et les ambitions de carboneutralité.
- Nous avons le devoir de contribuer de façon proactive à l'avancement et à la promotion des pratiques d'investissement durable au Canada et à l'échelle mondiale. Nous souhaitons atteindre cet objectif grâce à nos activités d'intendance axées sur la promotion de marchés financiers durables.
- La collaboration avec les autres investisseurs et parties prenantes peut nous permettre d'approfondir nos connaissances, de perfectionner notre stratégie et d'accroître l'efficacité de nos activités.

⁴ <https://www.cooperators.ca/fr-ca/about-us/purpose-vision-values>

⁵ Voir la Déclaration universelle des droits de l'homme : <https://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights>

⁶ Pour plus de détails sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, voir <https://www.ohchr.org/fr/indigenous-peoples/un-declaration-rights-indigenous-peoples>

⁷ Guidé par l'appel à l'action n° 92 du Comité Vérité et Réconciliation (https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wpcontent/uploads/2021/01/Calls_to_Action_English2.pdf) et l'Initiative pour la réconciliation et l'investissement responsable (RRII)

- Nous nous engageons à faire preuve de transparence et à divulguer nos objectifs et nos progrès en matière de climat et de durabilité, ainsi qu'à partager notre approche de placement durable et nos résultats avec nos clients.

3. Politique

Notre approche d'investissement durable s'harmonise au cadre fourni par les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies. Ce cadre nous permet d'intégrer les principes d'Addenda Capital énumérés plus haut à notre prise de décisions en matière de placements, au développement des stratégies d'investissement et à nos pratiques d'intendance. Par conséquent, tout en respectant nos responsabilités fiduciaires et en nous appuyant sur les principes établis par les PRI, nous prenons les engagements suivants :

- Cerner les enjeux ESG qui pourraient avoir des conséquences importantes sur le rendement des placements, et en tenir compte durant les processus d'analyse et de prise de décisions en matière de placements. Une partie de ces considérations consiste à reconnaître la nature systémique des risques de transition et physiques et des occasions liées aux changements climatiques.
- Surveiller les pratiques ESG des entités dans lesquelles nous investissons et mettre à jour nos recherches ou nos points de vue dans les cas où les pratiques ESG changent considérablement. Le suivi comprendra également, par exemple, des cas comportant des risques de violations extrêmes et potentiellement généralisées des droits de la personne et des normes mondiales.
- Exercer les droits de vote et entamer un dialogue avec les entités dans lesquelles nous investissons conformément à notre Politique en matière d'intendance et à notre Politique de vote par procuration.
- Favoriser l'acceptation et la mise en oeuvre d'une approche d'investissement durable, ce qui comprend les actions requises pour la transition vers la carboneutralité et le soutien aux politiques habilitantes et aux initiatives d'établissement de normes.
- Collaborer avec d'autres investisseurs pour promouvoir et améliorer l'investissement durable.
- Collaborer avec les clients qui ont des objectifs en matière de développement durable, notamment ceux liés au climat, à la carboneutralité, aux objectifs de développement durable (ODD), à la vérité et à la réconciliation avec les peuples autochtones et à l'impact, entre autres, en élaborant des solutions d'investissement qui visent à obtenir des résultats positifs sur le marché et en matière de développement durable.

4. Gouvernance, rôles et responsabilités

Le conseil d'administration et le comité exécutif d'Addenda supervisent l'orientation stratégique globale et le niveau d'ambition de la société en matière de durabilité et de changements climatiques.

Le comité d'investissement durable (CID) — présidé par le président et chef de la direction d'Addenda et comprenant des responsables de l'investissement, du développement des affaires et du partenariat avec la clientèle, et de l'exploitation — supervise la Politique en matière d'intendance, la Politique de vote par procuration et la Politique sur les armes controversées. Il supervise également d'autres lignes directrices internes importantes liées à l'investissement durable et aux stratégies axées sur la durabilité. Le comité examine et approuve régulièrement les changements apportés à ces politiques. Le CID supervise également nos engagements publics en matière de durabilité et de carboneutralité, y compris les initiatives de collaboration et les commentaires soumis auprès des gouvernements et de l'industrie.



Addenda offre un grand choix de stratégies de placement parmi une vaste gamme de catégories d'actifs. La responsabilité de l'intégration des facteurs ESG dans la prise de décisions de placement est répartie en conséquence. Guidée par des cadres de pratiques exemplaires, chaque équipe de placement détermine les facteurs ESG importants et les inclut dans son processus de placement et, le cas échéant, dans les engagements auprès des entreprises. Ces activités sont révisées sur une base régulière par le CID avec le soutien de l'équipe d'Investissement durable, qui fournit des recommandations de meilleures pratiques afin de favoriser l'engagement envers l'excellence. Une communication proactive entre les équipes d'investissement et l'équipe d'Investissement durable assure une approche solide et intégrée à l'échelle de l'organisation.

La mise en oeuvre de notre Politique en matière d'intendance liée à la promotion de marchés financiers durables et aux enjeux stratégiques, systémiques et à long terme relève de l'équipe d'Investissement durable, en étroite collaboration avec les équipes d'investissement.

L'équipe d'Investissement durable effectue des analyses et prend des décisions liées aux stratégies d'Addenda axées sur la durabilité, notamment la qualification des titres comme étant harmonisés à l'approche d'impact ou à la transition climatique. L'équipe d'Investissement durable fournit également des recommandations stratégiques à diverses équipes et comités d'Addenda.

Documents de politiques connexes :

- Politique en matière de vote par procuration
- Politique en matière d'intendance
- Politique sur les armes controversées

5. Divulcation de l'information

Nous ferons état de nos activités d'investissement durable à nos parties prenantes sur une base régulière. L'information publiée portera notamment sur les activités de vote par procuration et d'engagement, y compris nos soumissions en matière de politique et de normalisation, ainsi que sur les performances de nos stratégies climatiques et d'impact. Le Comité d'investissement durable examinera régulièrement nos ambitions et nos progrès en matière de durabilité.

6. Modifications et révisions

Date de la modification	Modifications / révisions
Décembre 2014	Création
Décembre 2016	Modification
Juin 2019	Révision
Octobre 2021	Révision
Novembre 2023	Modification
Décembre 2025	Modification